



*Comité économique et social européen*

# **Session plénière du Comité économique et social européen**

*Bruxelles, les 28 et 29 janvier 2004*

*Discours du*  
**Président Roger BRIESCH**

---

*"Bilan à mi-parcours"*

---

Seul le texte prononcé fait foi

---

Check Against Delivery

Chers Collègues, Chères Collègues,

Il y a un peu plus d'un an de cela, en décembre 2002, deux mois après mon entrée en fonction en tant que Président du Comité économique et social européen, je vous ai présenté un programme dans lequel je faisais état des actions que je souhaitais voir entreprises au cours de mes deux années de mandat.

J'ai indiqué à cette occasion quatre domaines d'action prioritaires, à savoir :

1. Optimiser le rôle d'organe consultatif du Comité auprès du PE, du Conseil et de la Commission en intensifiant les coopérations;
2. Améliorer la représentativité et la crédibilité du CESE en tant que représentant institutionnel de la société civile;
3. Développer les moyens et les structures internes du Comité;
4. Renforcer la présence du CESE dans le débat sur l'avenir de l'Europe.

Aujourd'hui, à mi-parcours de mon mandat, je tiens à dresser un bilan pour faire le point sur ce qui a été fait et rappeler ce qui reste à accomplir au cours des prochains mois.

Mais avant d'examiner l'état de la situation en ce qui concerne ces quatre domaines d'action, je souhaiterais formuler une observation d'ordre général.

Dans l'ensemble, j'ai le sentiment que le Comité économique et social européen a tout lieu d'être satisfait de son action au cours des mois écoulés. Nous nous sommes pour l'essentiel correctement acquittés de nos missions.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à ce résultat, les Conseillers, dans leurs responsabilités diverses au sein du Comité, ainsi que les fonctionnaires.

Mais un certain nombre de membres du CESE n'ont encore pris qu'une part trop limitée à nos travaux.

C'est là un fait que je déplore et que je souhaitais évoquer ici.

Je sais les problèmes auxquels nous sommes confrontés les uns et les autres, les difficultés liées aux engagements que nous avons par ailleurs, pas toujours faciles à gérer.

Toutefois, tout en intégrant ces données, je me dois de dire que le compte n'y est pas toujours.

Je souhaite donc que cette année soit également marquée par un engagement plus soutenu de l'ensemble des membres, cela vaut bien entendu aussi pour le Secrétariat.

Il y va de notre visibilité, de notre crédibilité, tant au niveau institutionnel qu'au niveau des organisations que nous représentons ici que vis-à-vis de l'opinion publique.

Ces quelques remarques, nécessaires, n'ont pas pour objectif de distribuer de bons ou de mauvais points, mais de jeter un regard lucide sur notre fonctionnement, afin de corriger, sensibiliser, mobiliser le CESE sur les objectifs que nous nous sommes fixés et ainsi répondre positivement à nos engagements, à notre mission.

Après ces observations critiques, venons-en à ce qui a été fait et à ce qui reste à faire.

### **1. Optimiser le rôle d'organe consultatif du Comité auprès du PE, du Conseil et de la Commission en intensifiant les coopérations**

Il s'agissait tout d'abord de poursuivre l'orientation en faveur d'une sélectivité nécessaire et adaptée des travaux du Comité, telle qu'elle a été tracée par les décisions du Bureau d'octobre 2001 et de juillet 2002.

Ces décisions du Bureau ont été pour la plupart mises en oeuvre.

Nous avons ainsi opéré un choix satisfaisant en ce qui concerne les thèmes retenus l'an dernier pour l'élaboration d'avis d'initiative.

Et nous avons également progressé – comme nous nous l'étions proposé – au sein du groupe ad hoc créé à cette fin et au sein du Bureau dans la mise au point d'un accord sur les mesures d'innovation et d'adaptation jugées nécessaires dans la perspective de l'élargissement. Nous sommes en droit d'espérer que les modifications du Règlement intérieur qui en résulteront pourront être adoptées au printemps.

En matière de présentation de nos avis nous avons réalisé des progrès notables mais, nous devons encore déployer des efforts pour rendre nos avis plus attrayants, sous forme de textes concis, rendus plus accessibles, lisibles et intéressants grâce à des synthèses courtes et bien formulées et à des propositions d'amendement concrètes aux propositions de la Commission.

Par ailleurs, je constate avec satisfaction que le Parlement européen (2), mais aussi la Présidence italienne (3) et surtout la Commission (9) nous ont saisis de nombreuses demandes d'avis exploratoires.

L'impact politique des avis exploratoires est considérable car ils nous offrent la possibilité de faire bouger les choses. En tout état de cause, la confiance manifestée à l'égard du Comité à travers ces demandes d'avis exploratoires nous astreint à un engagement intellectuel particulier et à une discipline stricte en termes de procédure.

Je tiens à souligner les bons rapports de coopération qui se sont instaurés avec la Commission précisément dans le cadre de l'élaboration d'avis exploratoires.

À ce propos, je voudrais citer en exemple la conférence sur la contribution de la société civile au processus de Lisbonne ainsi que les travaux sur le "développement durable".

Je m'étais promis d'entretenir des relations solides et de qualité avec les principaux responsables aux différents échelons.

Comme vous le savez, puisque je vous en ai régulièrement informés dans le cadre de mes communications au début des sessions plénières, j'ai pu rencontrer l'an dernier non seulement le Président de la Commission, Romano Prodi, et la Vice-présidente chargée des relations avec les Institutions, Loyola de Palacio, mais aussi plusieurs Commissaires (Michel Barnier, Pascal Lamy, Chris Patten, Antonio Vitorino, Viviane Reding) et avoir avec eux des entretiens approfondis concernant notre coopération et des projets communs.

Outre les rencontres multiples, notamment lors de la cérémonie officielle de l'élargissement à Athènes, durant la Présidence grecque, j'ai également eu avant et pendant la Présidence italienne des contacts très étroits et fructueux avec le Ministre Rocco Buttiglione, que j'ai eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises – de même que l'ambassadeur Umberto Vattani.

Une relation de qualité s'est également établie avec le Président du Parlement européen, Pat Cox.

Ma participation, en la qualité d'observateur, avec les Collègues Göke Frerichs et Anne-marie Sigmund, aux travaux de la Convention européenne m'a donné jusqu'au milieu de l'année 2003 de multiples occasions, ainsi qu'à mes collègues de la Présidence, de nous entretenir et d'entrer en relation avec des députés européens et nationaux ainsi qu'avec des représentants gouvernementaux, occasions que nous n'avons pas manqué de saisir.

Il faut également souligner la participation active de Gianni Vinay, Jan Olsson, Giacomo Regaldo et Mario Sepi, en leur qualité de membres suppléants du CESE à la Convention ainsi que le soutien actif du sous-Comité.

Mais mes espoirs de parvenir à conclure des accords de partenariat et de coopération avec le Conseil et le Parlement européen n'ont jusqu'à présent été que partiellement satisfaits.

S'agissant du Conseil, il est par principe difficile, en raison de la nature même de cette institution, de progresser.

Nous pouvons quand même parvenir à certains résultats – comme on l'a vu durant le semestre de Présidence italienne – si nous recherchons une coopération plus systématique avec les gouvernements des Présidences successives de l'Union.

Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, nous nous efforcerons ainsi d'approcher le gouvernement irlandais, avec lequel nous sommes déjà entrés en contact à un stade précoce, comme nous l'avons déjà fait avec le gouvernement néerlandais, qui prendra le relais en juillet. En ce qui concerne la signature d'un protocole de partenariat et de coopération avec le Parlement européen, il n'y a pas de progrès à signaler.

Nous allons malgré tout rester fermes dans notre détermination à suivre le plan d'action approuvé par le Bureau au printemps 2002 et à préparer l'opération de contact avec le nouveau Parlement européen.

À cet égard, il est également dans notre intérêt de développer des coopérations ponctuelles avec les autres institutions, organes, agences et fondations de l'Union.

C'est ce que nous sommes parvenus à faire avec la Fondation de Dublin, avec laquelle notre Commission consultative des mutations industrielles a pu organiser une conférence très intéressante et avec laquelle il a été convenu d'entretenir une coopération suivie.

Nos tentatives pour instaurer une coopération politique systématique avec le Comité des régions se sont révélées difficiles, et ce pour de multiples raisons.

Nos offres sont pratiquement restées sans réponse.

Mais je n'entends pas renoncer.

En février, lorsque la nouvelle présidence du CdR sera en fonction, nous devons faire une nouvelle tentative, car je reste convaincu que ces deux comités consultatifs, le CdR et le CESE, ont des complémentarités à faire valoir et auraient tout à gagner sur le plan politique s'ils défendaient conjointement leurs revendications vis-à-vis des institutions de l'Union.

Comme vous le savez, chers collègues, chères Collègues, je suis depuis toujours particulièrement sensible aux questions concernant nos relations et la coopération avec nos partenaires mondiaux.

Il ne s'agit pas là de répondre à des préoccupations particulières mais d'être partie prenante d'enjeux fondamentaux tant pour nos pays que pour l'UE qui vont engager tout notre avenir.

Ne pas intégrer ce domaine fondamental dans notre approche, dans notre stratégie et dans nos engagements constituerait non pas une erreur mais une faute.

Déjà une part importante de notre crédibilité, de notre visibilité est directement liée à nos avis, notre action à ce niveau car il correspond aux préoccupations prioritaires des politiques de l'Union.

C'est pourquoi j'ai jugé particulièrement important au cours de mon mandat de définir le rôle du Comité et ses priorités en matière des relations extérieures dans le cadre général de la politique étrangère de l'Union.

Sur le plan opérationnel, j'avais à cœur, parallèlement à la poursuite des travaux de nos comités consultatifs mixtes avec les futurs États membres – dont la mission se termine pour ces pays au mois de mai – et de nos différents forums de consultation mis en place dans le cadre des ACP, du Mercosur ou du dialogue avec les pays méditerranéens, de nouer, dans le cadre de la politique extérieure de l'Union, les contacts nécessaires, ou de les créer, avec les organisations de la société civile des pays tiers, et de poursuivre notre engagement vis-à-vis de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS).

Nous avons pu enregistrer à cet égard des progrès considérables, ce dont j'ai pu me convaincre en rendant visite à nos partenaires des différents pays et en participant à des conférences avec ceux-ci.

La coopération avec le Conseil économique et social de Chine et avec nos partenaires indiens a également donné d'excellents résultats.

À cela s'ajoute la coopération avec le Conseil de développement économique et social du Brésil, avec lequel nous avons pu signer un accord de partenariat à l'occasion de la visite du Ministre Tarso Genro.

Afin de mieux pouvoir défendre la position du CESE et recueillir davantage d'informations, j'ai insisté pour que le Comité soit reconnu en tant qu'observateur à l'ECOSOC de l'ONU et puisse développer notamment une coopération avec l'OIT.

Sur ce point aussi, nous avons beaucoup avancé.

Une note a été soumise au Bureau concernant cet aspect ainsi que la question déjà évoquée des relations et de la coopération avec les Conseils économiques et sociaux au niveau européen et international, note qui sera examinée avec le Commissaire chargé des relations extérieures, Chris Patten.

## **2. Améliorer la représentativité et la crédibilité du CESE en tant que représentant institutionnel de la société civile**

Dans mon discours de programme de décembre 2002 j'ai exprimé ma détermination d'appliquer au plus tôt la décision du Comité de l'automne 2001 qui autorise un dialogue renforcé avec les organisations représentatives de la société civile au niveau européen.

Le groupe ad hoc institué au printemps afin d'étudier le problème et de proposer des solutions tiendra sa dernière réunion aujourd'hui, après avoir remis au mois de décembre un rapport au Bureau sur les résultats escomptés.

Je suis convaincu que le rapport de M. Bloch-Lainé, qui nous sera remis au mois de février, nous permettra de prendre les bonnes décisions en la matière.

Nous ferons part de ces décisions à nos partenaires et à la presse à l'occasion de la conférence que nous organisons sur les perspectives de la démocratie participative et du dialogue civil en mars prochain.

La nouvelle Constitution de l'Union nous invitera à un dialogue civil structuré.



Nous devons y être préparés.

Il est essentiel pour la réputation et la capacité du Comité à se faire entendre que nous ne rations pas cette occasion.

La poursuite de la série de rencontres de discussion et d'information organisées dans le cadre de la Convention commencée sous la Présidence de M. Göke Frerichs s'est révélée être une expérience très positive.

Ce cycle n'est pas encore arrivé à son terme. La semaine dernière, a eu lieu une nouvelle rencontre avec les représentants des organisations et des réseaux européens, qui ont répondu en grand nombre à notre invitation.

M. Jean-Luc Dehaene a bien voulu se charger une fois de plus de répondre aux questions sur la stratégie à adopter en cas d'échec de la conférence intergouvernementale.

Je me suis engagé à transmettre les sollicitations des organisations et des réseaux à la Présidence irlandaise.

Nous comptons sur son réalisme et son engagement pour que le projet de Constitution soit enfin adopté.

De manière générale, je considère ces rencontres comme une anticipation réussie de notre future collaboration avec les organisations européennes et les réseaux de la société civile, collaboration à laquelle nous souhaitons donner une forme continue et systématique.

Le but recherché est d'affiner la méthode développée dans le contexte de la Convention pour l'étendre à d'autres domaines.

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur la question des modalités qui permettront de donner aux organisations représentatives au niveau européen non représentées au Comité la possibilité de participer à la formation des avis (auditions, participation aux travaux, etc.); ce processus sera mis en œuvre dans le cadre de la coopération structurée, sur les formes et les règles de laquelle nous prendrons une décision en février.

A cet égard, j'avais annoncé que nous tenterions de clarifier les critères de représentativité des organisations et des réseaux de la société civile au niveau européen et d'obtenir une demande d'avis exploratoire sur cette question de la représentativité et éventuellement sur d'autres aspects liés à cette problématique.

Nous ferons effectivement une tentative en ce sens, mais dans le cadre d'un avis d'initiative, qui devra recueillir le soutien de la Commission.

Les travaux en la matière ont déjà commencé.

Mme Anne-Marie Sigmund a été désignée comme rapporteuse.

J'avais également demandé que l'on puisse offrir aux organisations représentatives de la société civile la possibilité d'utiliser l'infrastructure du CESE. C'est désormais une pratique courante. L'expérience est concluante.

Je mentionnerai également le succès du dialogue et de la coopération avec les CES et les sociétés civiles au niveau national ou régional au sein des États membres.

Ma proposition de travailler avec les CES nationaux, en intégrant les contributions des Conseils nationaux, à un avis sur les expériences et les perspectives du processus de Lisbonne, est en cours de réalisation.

Une autre question qui me tient tout particulièrement à cœur est l'approfondissement de la concertation avec les partenaires sociaux européens et l'organisation à ce propos, en coopération avec eux, d'une grande conférence sur le thème "Dialogue social et dialogue civil - Délimitations et complémentarité" en automne 2003.

Cette conférence a été reportée au mois de mars 2004; nous avons décidé, compte tenu de l'expérience des débats sur la constitution européenne et en accord avec nos partenaires, d'en modifier le titre afin de mieux préciser notre objectif: "Démocratie participative: état et perspectives ouvertes par la Constitution européenne".

A cet égard, nous nous sommes également inspirés des conclusions d'un séminaire que nous avons organisé en juin dernier avec le groupe d'étude "Notre Europe" de Mr. Jacques Delors et Monsieur Delors, lui-même, sur le thème "Dialogue social – dialogue civil".

En outre, un premier contact a été établi avec la nouvelle équipe de la Confédération européenne des syndicats (CES); il y a lieu de poursuivre et d'approfondir dans ce domaine. Des contacts correspondants seront également établis avec la nouvelle équipe de l'UNICE.

### **3. Développer les moyens et les structures internes du Comité**

Il s'agit essentiellement ici de préparer la venue et un accueil chaleureux des nouveaux Conseillers suite à l'élargissement, et d'arrêter les choix organisationnels nécessaires (régime linguistique, méthodes de travail, etc.).

Tout cela est en route. Le Bureau a adopté les mesures nécessaires en décembre 2002, et le Secrétariat est en train de mettre en œuvre petit à petit.

Comme nous l'avions prévu, nous avons convié les représentants de la société civile des nouveaux États membres à notre session plénière du mois de mai; nous avons renouvelé l'exercice au mois de décembre.

Dans le même temps, il nous faut assurer les déménagements vers les nouveaux bâtiments Belliard.

Le processus est lancé, même si le délai fixé il y a un an a dû être quelque peu repoussé. Les déménagements seront achevés pour le mois de mai/juin.

Parmi les domaines relevant de la fonction consultative du CESE figure la question de la consolidation des activités de la Commission consultative "Mutations industrielles".

Je crois que nous pouvons considérer aujourd'hui cette phase de consolidation comme achevée pour l'essentiel.

L'on a pu constater à cette occasion que la décision lors du précédent mandat et qui n'a pas été sans poser un certain nombre de difficultés à l'époque, était fondée.

Le Comité a gagné par l'intermédiaire de la CCMI.

Tout dépend maintenant de la manière dont on exploitera les possibilités existantes.

Nous développerons, au cours de l'élargissement, comme cela était déjà prévu dans l'acte de fondation de la CCMI et à la demande des pays concernés, d'élargir l'éventail des thèmes et d'éliminer les limitations imposées au secteur du charbon et de l'acier - qui s'expliquent par des raisons historiques.

J'avais fixé comme but de définir un statut des membres, et ce avant même l'élargissement.

C'est chose faite depuis le mois de décembre.

Le nouveau statut est le résultat des réflexions engagées depuis quelques années.

Les trois Questeurs que nous avons désignés sur base du nouveau Règlement intérieur de 2002 et chargé de rédiger un projet ont fait du bon travail.

En revanche, comme c'était à prévoir, nous sommes encore loin de l'obtention d'un statut financier décent pour les Conseillers.

Nous avons pu observer ces derniers mois le mal que s'est donné le Parlement européen afin d'obtenir un statut pour ses députés, sans toutefois parvenir à rallier l'accord du Conseil.

Sans pour autant nous cacher qu'il existe au sein du Comité des opinions divergentes à ce sujet - dont je peux m'expliquer la motivation, mais pas le positionnement qui tend à ne rien bouger – nous devons tirer les leçons de cette expérience.

Dans un autre ordre d'idées, notre détermination de poursuivre la modernisation des services et de leurs méthodes de travail.

Le Secrétariat s'applique à transposer petit à petit les décisions du Bureau en la matière.

Pour rester dans le domaine de la modernisation, je rappellerai que j'ai formulé une proposition visant à rendre plus transparente l'activité du Bureau.

Avons-nous fait des progrès dans ce sens ?

Oui, même s'ils sont encore timides.

J'ai mis en œuvre mon intention consistant à faire régulièrement rapport à l'assemblée plénière, et à vous informer tout particulièrement des développements politiques intéressant le Comité.

Nous souhaitons également réorganiser notre budget et adapter notre dotation en moyens humains et financiers à l'accroissement des tâches de notre Comité.

C'est pourquoi nous avons pris une part active au débat sur le budget pour 2004; signalons à cet égard le rôle décisif joué par notre groupe ad hoc "Élargissement".

Malheureusement, l'autorité budgétaire ne nous a pas suivi sur l'ensemble des points, de sorte que le résultat reste encore en deçà de nos besoins – mais il faudra nous en contenter.

Le dernier point de mon exposé portant sur les moyens et sur les structures internes dont nous avons besoin afin de fournir un travail de qualité, concerne la poursuite de nos efforts en matière de développement de la stratégie de communication et d'information active et systématique afin de renforcer la visibilité et par conséquent l'impact des travaux du Comité.

Il s'agit ici pour l'essentiel d'appliquer le plan de communication adopté par le Bureau en 2001.

C'est désormais chose faite. En juillet 2003 le Bureau a publié un plan d'action révisé.

Nous sommes en train de le mettre en œuvre, et le groupe de communication effectue à cet égard un excellent travail.

#### **4. Renforcer la présence du CESE dans le débat sur l'avenir de l'Europe**

Ma première exigence était de faire reconnaître le rôle du Comité et renforcer sa fonction consultative par la Convention et la prochaine Conférence intergouvernementale.

Nous avons enregistré des progrès dans ce domaine.

Même si nous n'avons pas réalisé tous nos rêves, le projet de constitution (par exemple dans les dispositions concernant la démocratie participative) comporte un potentiel riche de nombreuses possibilités extrêmement positives pour un rôle significatif du Comité à l'avenir.

Le Rapport de notre Collègue, Henri Malosse, sur les résultats de la Convention est significatif et à cet égard, mérite d'être gardé comme référence.

Ce rapport confirme que nous étions présents et que nous avons contribué de manière constructive et active aux débats sur l'Avenir de l'Europe.

Aujourd'hui, nous avons – hélas – raison d'être déçus que la Conférence Intergouvernementale ait quand même commencé à détricoter le projet de la Constitution sur lequel nous avons émis un jugement positif.

L'échec de la CIG en décembre dernier témoigne une approche guidée par le seul intérêt national exprimé par certains gouvernements et les limites, vite atteintes, de la méthode diplomatique pour définir un projet d'avenir pour l'Europe.

Il traduit l'absence d'une volonté collective de faire prévaloir l'intérêt commun européen sur les intérêts particuliers.

Seul un processus démocratique, dont le projet de Constitution élaboré par la Convention est le fruit, permet de faire progresser l'intégration européenne tout en conférant une légitimité fortement accrue au projet européen.

Cependant, l'absence d'accord est préférable à un compromis au rabais.

En tant que représentant institutionnel de la Société Civile Organisée, nous avons le devoir de rappeler aux Gouvernements et aux Diplomates de suivre le chemin tracé par la Convention.

Nous nous attendons de tous les Chefs d'État et de gouvernement à faire preuve d'une réelle volonté d'intégration conformément au vœu de la majorité des citoyens qui adhèrent clairement au principe d'une Constitution européenne et souhaite majoritairement une accélération de la construction de l'Europe, comme en témoigne le dernier sondage Eurobaromètre.

Chers collègues, Chères Collègues,

Lorsque j'ai pris mes fonctions il y a quinze mois, je me suis fixé pour mission de me situer dans le prolongement des options fondamentales des mandats écoulés pour aller de l'avant et faire preuve d'innovation.

Les thèmes prioritaires que j'avais indiqués étaient : la défense et le développement du modèle social européen et du modèle européen de société; la coordination des politiques économiques; la participation de la société civile et de ses organisations au processus de formation de l'opinion politique, à la législation, à sa mise en oeuvre.

J'ai voulu mettre tout particulièrement l'accent sur le renforcement de la fonction et le rôle du CESE, sa position institutionnelle par rapport aux institutions législatives et exécutives de l'Union mais également par rapport au Comité des régions et aux organisations européennes des partenaires sociaux, afin de pouvoir jouer de manière convaincante le rôle d'enceinte institutionnelle de représentation, d'information et d'expression de la société civile organisée, permettant aux représentants des organisations économiques, sociales et civiques d'être partie intégrante du processus de formation des politiques et des décisions au niveau communautaire.

Certes, il reste des efforts à fournir pour améliorer encore ce bilan, mais les résultats obtenus marquent un incontestable progrès.

Je crois que nous avons, dans l'ensemble, grâce à notre action commune, nos initiatives et nos décisions, mis en oeuvre et réussi la tâche que nous avons entreprise.

Puissions nous poursuivre sur cette voie et accomplir au mieux les tâches qui nous attendent.

---